



Produit vendu défectueux : recours ?

Par **Axel07**, le **12/10/2010** à **18:43**

Bonjour,

J'ai acheté une cuisinière qui s'est malheureusement trouvée être défectueuse dès sa mise en service.

Puis-je obliger le vendeur à venir la reprendre à domicile contre remboursement ou l'obliger à venir la réparer, à ses frais bien entendu ?

Y a-t-il une limite de km légale ?

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement,

Axel07